



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2026



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, tenue le 19 mars 2026 à 18 h, à la salle du conseil, située au 25, rue L'Annonciation Sud, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants : P-Martin Duval, Fanny Frenette, Emrick Vienneau, Alain Otto et Sébastien Bazinet.

La conseillère Cyntia Gagné est absente.

M. Duval et Mme Frenette participent à la présente séance à distance conformément au paragraphe 332.1 al. 1 (1) de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 3.2.4 du *Règlement numéro 2021-424 établissant un code de conduite des séances municipales*.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Gilbert Therrien.

La directrice générale, Mme Martine Vézina, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, Me Catherine Denis-Sarrazin, sont aussi présentes.

Cette séance est enregistrée et également disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Gilbert Therrien, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté

088/19-03-2026



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2026

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Restructuration du Service loisirs, culture et communications
- 5.2 Embauche d'un directeur du Service loisirs et culture
- 5.3 Modification du contrat d'emploi de l'adjointe exécutive et conseillère aux ressources humaines
- 5.4 Nomination d'une trésorière par intérim
- 5.5 Nomination d'une assistante-trésorière par intérim
- 5.6 Octroi d'un mandat professionnel pour la réalisation des procédures de fin d'année financière

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Aucun sujet n'est présenté

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Aucun sujet n'est présenté

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Aucun sujet n'est présenté

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

- 9.1 Aucun sujet n'est présenté

10. DIVERS

- 10.1 Aucun sujet n'est présenté

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de l'unanimité des membres du conseil s'ils sont tous présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Gilbert Therrien, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution
ou annotation

089/19-03-2026

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2026

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 RESTRUCTURATION DU SERVICE LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun de revoir l'attribution des responsabilités en matière de communications au sein de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Alain Otto

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

De restructurer le Service loisirs, culture et communications afin d'y retirer le volet « communications ».

Que ce service soit dorénavant désigné « Service loisirs et culture ».

ADOPTÉE

090/19-03-2026

5.2 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE LOISIRS ET CULTURE

Il est proposé par Emrick Vienneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'autoriser l'embauche de Christophe Le Franc à titre de directeur du Service loisirs et culture en date du 7 avril 2026.

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, le contrat d'emploi de M. Le Franc.

Que Mme Martine Vézina, directrice générale, cesse d'occuper la fonction de directrice du Service loisirs, culture et communications par intérim à compter de l'entrée en poste de M. Le Franc.

Que l'adjointe exécutive et conseillère aux ressources humaines cesse de fournir un support à Mme Vézina, directrice générale, pour l'intérim de la direction du Service des loisirs, de la culture et des communications à compter du 7 avril 2026 et que cesse également la majoration salariale de 10 % y étant relative.

ADOPTÉE

091/19-03-2026

5.3 MODIFICATION DU CONTRAT D'EMPLOI DE L'ADJOINTE EXÉCUTIVE ET CONSEILLÈRE AUX RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 089/19-03-2026;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun de revoir l'attribution des responsabilités en matière de communications au sein de la Ville;

CONSIDÉRANT que Mme Myriam Bonfond-Roy, adjointe exécutive et conseillère aux ressources humaines, accepte l'ajout des responsabilités relatives aux communications à son contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

De modifier le contrat de travail de Mme Myriam Bonfond-Roy, adjointe exécutive et conseillère aux ressources humaines, afin d'y ajouter les responsabilités relatives aux communications, et ce, à compter du 7 avril 2026.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2026

De majorer de 10 % le salaire de Mme Bonfond-Roy, et ce, à compter du 7 avril 2026.

Que le maire soit autorisé à signer l'addenda au contrat d'emploi de Mme Bonfond-Roy, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

092/19-03-2026

5.4 NOMINATION D'UNE TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la vacance du poste de trésorier depuis le 13 mars 2026;

CONSIDÉRANT qu'il faut combler la vacance dudit poste de manière intérimaire jusqu'à ce qu'un nouveau titulaire soit nommé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Emrick Vienneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

De nommer la directrice générale, Mme Martine Vézina, à titre de trésorière par intérim de la Ville de Rivière-Rouge, à compter du 19 mars 2026, avec tous les pouvoirs et obligations identifiés à la loi pour ce poste.

D'autoriser le maire, Gilbert Therrien, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce contrat.

ADOPTÉE

093/19-03-2026

5.5 NOMINATION D'UNE ASSISTANTE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT que Mme Martine Vézina occupait le poste d'assistante-trésorière au sein de la Ville de Rivière-Rouge et qu'elle est appelée à occuper, par intérim, le poste de trésorière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une assistante-trésorière par intérim afin de remplir cette fonction pendant la vacance du poste jusqu'à ce qu'un nouveau titulaire soit nommé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Alain Otto

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

De nommer la greffière et directrice générale adjointe, Mme Catherine Denis-Sarrazin, à titre d'assistante-trésorière par intérim de la Ville de Rivière-Rouge, à compter du 19 mars 2026, avec tous les pouvoirs et obligations identifiés à la loi pour ce poste.

D'autoriser le maire, Gilbert Therrien, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce contrat, incluant l'addenda au contrat de travail.

ADOPTÉE

094/19-03-2026

5.6 OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL POUR LA RÉALISATION DES PROCÉDURES DE FIN D'ANNÉE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la vacance du poste de trésorier depuis le 13 mars 2026;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2026

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux travaux de fin d'année financière;

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels de la firme Finance En Route, visant à soutenir la Ville dans la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme Finance En Route pour la réalisation des procédures de fin d'année financière de la Ville de Rivière-Rouge en collaboration avec la directrice générale, et de mandater Mme Geneviève Langlois-Laflamme à titre de consultante, pour la période de mars à juin 2026, ou jusqu'à la complétion des travaux selon les conditions et modalités prévus à la proposition de service datée du 17 mars 2026.

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 25 000 \$ et que celle-ci soit prise à même le budget de la Ville.

Que la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, soit autorisée à signer tout document nécessaire ou utile à cette fin et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire, M. Gilbert Therrien, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire, les conseillers et les membres de l'administration présents répondent aux questions adressées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2026

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition d'Emrick Vienneau, M. Gilbert Therrien, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 18 h 05.

Gilbert Therrien
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Gilbert Therrien, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Gilbert Therrien, maire